

Communiqué :

Par affichage sur le site
internet de la CPC.

A tous les employés affiliés
à la Caisse de prévoyance
de la construction (CPC)

Genève, le 8 octobre 2020
PRU/DVI/50.002/209788

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL DE FONDATION REPRÉSENTATION DES EMPLOYÉS

Madame, Monsieur et chers Collègues,

Un des représentants des employés s'est retiré et son poste est devenu vacant.

Conformément au Règlement d'Organisation de notre Institution de prévoyance, les représentants des employeurs sont désignés par le Comité des Associations constitutives, soit l'ACM, le GGE et le SPM.

Les représentants des employés sont élus parmi les employés affiliés à la CPC. Celle-ci veille à une représentation équilibrée entre les différents métiers au sein de la CPC.

Au cas où vous souhaiteriez déposer votre candidature pour l'élection, nous vous saurions gré de bien vouloir informer l'Administrateur de la Caisse et nous renvoyer le dossier de candidature complet, que vous pouvez télécharger sur le site www.fondation-cpc.ch, sous « Documents ». Les documents ainsi que ses annexes (extrait du casier judiciaire et attestation de non poursuite, photocopie de la carte d'identité et du permis de séjour) doivent parvenir au Secrétariat de la CPC avant le 21 octobre 2020. L'élection sera tacite si le nombre de candidats correspond au nombre de places à pourvoir. Dans le cas contraire, l'élection aura lieu.

Les tâches et les responsabilités du Conseil de Fondation et de ses membres sont décrites dans le dossier de candidature, téléchargeable.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous présentons, Madame, Monsieur et chers Collègues, nos salutations les meilleures.

Peter Rupf
Administrateur

